

CONCEPTION DES BÂTIMENTS BOIS ET SECURITE INCENDIE

Jeudi 2 avril 2026 à Toulouse (31)

Ou

Jeudi 1^{er} octobre 2026 à Montpellier (34)



DURÉE : 1 journée (7 heures)

PUBLIC VISÉ : Architectes, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrages (promoteurs, collectivités, bailleurs sociaux...), techniciens et ingénieurs de bureaux d'études, économistes, contrôleurs techniques, charpentiers, constructeurs bois, etc.

>>> Prérequis : aucun



OBJECTIFS :

- Maîtriser les différents aspects de la sécurité incendie en construction bois, notamment pour les bâtiments de logements collectifs et les Etablissements Recevant du Public (ERP)
- Connaître les évolutions réglementaires et les travaux en cours vis-à-vis des justifications à produire
- Savoir identifier les spécificités des structures bois en isolation thermique par l'extérieur
- Connaître les exigences de cette réglementation et présenter les solutions pour y satisfaire



PROGRAMME :

1 - Connaître la réglementation

- * **Le socle réglementaire**
- * **Réaction au feu**
 - Définition et indices. Arrêté réaction au feu
 - Le classement M et les euroclasses
 - Emplois possibles/Classement produits courants
 - Cas particulier du bardage à clair voie
 - Comportement au feu des bois massifs
 - Ignifugation
- * **Résistance au feu**
 - Définition et indice
 - Justification en résistance au feu
 - Cas des assemblages
 - Propagation du feu par les façades/Objectifs

2 - Exigences et solutions selon les ouvrages

- * **Les établissements recevant du public**
 - Réglementation française/Loi ELAN
 - Les catégories et les types d'ERP
 - Exigences réglementaires en réaction au feu
 - Exigences réglementaires en résistance au feu
 - Cas des isolants naturels
 - Isolation par l'extérieur

- Cas des façades

- Instructions Techniques 249 (IT 249)
- Retours d'expérience
- Guide feu façades FCBA/CSTB

3 - Les habitations

- Les familles
- Exigences et possibilités en réaction au feu
- Cas des isolants naturels
- Isolation par l'extérieur
- Règle du C+D
- Cas des réhabilitations
- Cas des lieux de travail / Exigences et possibilités en réaction au feu
- Cas des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

4 - Les évolutions récentes

- Les notes ADIVBOIS
- La Doctrine de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (BSPP)


FORMATEUR : Yves Marie Ligot, Expert bois et sécurité incendie

Compétences : Directeur bureau d'études techniques en charpente et construction bois, maîtrise d'œuvre associée avec les architectes. Formation et animation de projets bois. Formateur en sécurité incendie des constructions bois. Formateur à l'utilisation du manuel simplifié Eurocode 5. • **Formation initiale :** DUT Génie Civil.

Important

- Le nombre de stagiaires est limité à 12. L'inscription est définitive à réception du règlement ou de l'accord de prise en charge par l'OPCO.
- Une attestation de formation et une facture seront envoyées au terme de la formation.

[Adhérez](#)

Date limite d'inscription le 15 mars 2026 pour la session d'avril / le 20 septembre 2026 pour la session d'octobre

Prix :

295 € HT soit 354 € TTC (TVA 20 %) pour les adhérents du réseau Fibois Occitanie

375 € HT soit 450 € TTC (TVA 20 %) pour les non adhérents.

Chèque à libeller à l'ordre de Fibois AuRA.

Chèque débité après la tenue de la formation sauf demande d'un délai supplémentaire.

Délais de traitement de prise charge de la formation (en fonction de l'OPCO)

Ces informations sont non exhaustives et vous sont transmises à titre informatif

- **FIPL** : le délai est fixé à deux mois : <https://www.fifpl.fr/procedures-prise-charge>
- **OPCO EP** : le délai est fixé à 20 jours maximum à réception du dossier complet : <https://www.opcoep.fr/>
- **Constructys** : le délai est fixé à 15 jours avant la date de la formation : <https://www.constructys.fr/>
- **Akto** : le délai est fixé à 20 jours avant examen du dossier : <https://www.akto.fr/>

Prise en charge de la formation

Fibois AuRA dispose du numéro de déclaration d'activité de formation continue **83 63 040 10 63 / Siret : 332 086 347 00033** déposé auprès de la DREETS AuRA.

Fibois AuRA est **certifiée Qualiopi** pour son activité de formation continue.

Conditions remplies pour une prise en charge par OPCO ou autre organisme collecteur.

Modalités d'évaluation

- **Fiche d'entrée en formation (informations et attentes stagiaire)**
- **Questionnaire d'évaluation des acquis des stagiaires en fin de formation**
- **Fiche de satisfaction à chaud de la formation par les stagiaires**

Après réalisation le stagiaire recevra une attestation de fin de formation.

Modalités d'accueil

Séance de formation en salle.

Pour toute demande particulière (handicap,...), nous contacter, nous étudierons votre demande et nous examinerons ensemble les adaptations que nous pourrions envisager

Méthodes mobilisées

Moyens ou outils utilisés

- Paper-board**
- Vidéoprojecteur**
- Support de formation remis aux stagiaires**

Modalités pédagogiques

- Apport théorique en présentiel**
- Méthode de formation participative**
- Etudes de cas**
- Documents ressources**



Plus de renseignements : Fibois Auvergne-Rhône-Alpes : 04 73 16 59 79 -

Florence Malhière/Neige - Référente administrative : contact.clermont@fibois-aura.org

Jean-Pierre Mathé - Référent pédagogique et technique et référent handicap: jp.mathe@fibois-aura.org

**DURÉE :** 1 journée (7 heures)**BULLETIN REPONSE À COMPLETER****FORMATION****Conception des bâtiments bois et sécurité incendie**

Jeudi 2 avril 2026 à Toulouse (31)

Jeudi 1er octobre 2026 à Montpellier (34)

Présentiel

Date limite d'inscription le 15 mars 2026 pour Toulouse

Date limite d'inscription le 20 septembre 2026 pour Montpellier

Entreprise / Organisme :

Activité :

Nom du (ou des) stagiaires:

Prénom du (ou des) stagiaire(s):

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Mail :

Nom et Prénom de la personne chargée de l'inscription:

Tél : Mail :

- participera à la formation le 2 avril 2026 354 € TTC par stagiaire si adhérent (voir page 2)
 participera à la formation le 1er octobre 2026 450 € TTC par stagiaire si non adhérent (voir page 2)

Nombre de participants : Montant : €

Pour cette formation, mobiliserez-vous un financement OPCO : oui non

Si oui, précisez le nom de l'OPCO :

Souhaitez-vous nous faire part de difficultés nécessitant une adaptation de la formation : oui non**Comment avez-vous eu connaissance de cette formation ?**

- emailing réseaux sociaux news Fibois encart publicitaire
 bouche à oreille autre : précisez.....

A retourner par courrier avec le règlement à**Date / Cachet / Signature**

Fibois Auvergne-Rhône-Alpes
10 Allée des Eaux et Forêts
63370 LEMPDES

Fibois Occitanie est membre de :



Organisme de Formation : Fibois Aura :

